

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, si le député avait été là plus tôt, il aurait entendu l'un de ses collègues soulever la même question. De nombreux députés de notre parti sont absents parce qu'il y a réunion de notre caucus à Halifax pour arrêter des politiques à opposer aux politiques pourries imposées au pays sous le gouvernement actuel.

Je crois comprendre que le ministre veut faire adopter ce bill aujourd'hui. J'ai un conseil à lui donner. S'il y tient, qu'il aille s'asseoir là-bas, qu'il lise son courrier et qu'il reste tranquille pendant que je parle. J'ai mentionné un peu plus tôt la politique du gouvernement quant à l'emploi d'experts-conseils de l'extérieur et ses autres programmes relatifs à Perspectives-Jeunesse, le PIL, l'assurance-chômage et d'autres. Pourtant il pousse l'effronterie jusqu'à présenter un bill qui exclut les veuves, les veufs, les hommes et les femmes célibataires de même que les personnes divorcées. J'ai bien l'impression que le gouvernement a confondu ses priorités.

Nous allons veiller à ce que ce bill soit adopté. Nous ne voterons certainement pas contre, mais nous aimerions savoir quelles sont les priorités du gouvernement. Nous considérons ce bill injuste, illogique et discriminatoire. Le gouvernement manque totalement de sensibilité pour avoir pu oublier tout ce que nos citoyens âgés ont fait pour le développement du pays. Le gouvernement a oublié que les besoins des gens ainsi exclus sont tout aussi importants que ceux des autres et qu'il devrait les reconnaître.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pendant la moitié de ma vie, et je crains que ce ne soit littéralement exact, j'ai dû me prononcer sur des propositions visant les pensions de la vieillesse qui n'allaient pas assez loin mais qui représentaient autant de pas dans la bonne voie. J'ai toujours eu pour habitude d'en souligner les lacunes et les défauts mais, néanmoins, d'appuyer et de voter pour toute mesure progressiste. C'est ce que je ferai encore aujourd'hui. De fait, je soulignerai certaines lacunes, certaines faiblesses du bill C-62, mais comme c'est un pas dans la bonne direction, je l'appuierai. Je tiens à ce que nous progressions. J'espère que nous pourrions dès cet après-midi en faire la deuxième lecture et le renvoyer au comité permanent, où l'on pourra en faire une étude approfondie.

Je me proposais de parler directement du bill et de certaines remarques que le ministre faisait là-dessus ce matin. En d'autres mots, je n'avais pas l'intention de parler des autres discours qui pourraient s'intercaler entre celui du ministre et le mien. Je dois dire cependant que certaines choses dites par mon bon ami de Hamilton-Ouest (M. Alexander) m'incitent à lui accorder deux ou trois minutes.

Je reconnais parfaitement avec lui que ce bill est discriminatoire et qu'il fournit des pensions à un nombre restreint de personnes entre 60 et 65 ans. Il est discriminatoire parce qu'il oublie les célibataires, hommes et femmes, les veufs et les veuves. Quiconque a suivi les débats sur la pension de vieillesse confirmera que j'ai toujours réclamé non seulement le paiement des pensions aux conjoints mais aussi l'abaissement de l'âge d'admissibilité et l'adoption d'un seul critère applicable à ceux qui ont moins de 65 ans, savoir s'ils sont ou non sur le marché du travail. Je soutiens donc que j'ai le droit aujourd'hui de me plaindre de ce projet de loi.

J'ai cependant du mal à écouter sans rien dire les doléances de mon ami de Hamilton-Ouest, parce que le bill

Sécurité de la vieillesse

applique fidèlement le principe que son parti a défendu au cours de la dernière campagne électorale.

Une voix: Oh, Stanley!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est bien mon nom.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous connaissons votre nom.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai en main le texte d'une promesse que le parti conservateur a faite aux personnes âgées, où paraît la photo d'un certain Robert Stanfield que l'on dépeint comme celui qui prend vos intérêts à cœur. Cette brochure publiée par le parti conservateur aux dernières élections est entièrement consacrée à ce que le parti ferait pour les personnes âgées. Écoutez cette phrase:

Nous veillerons à ce que le conjoint d'un pensionné âgé de 65 ans devienne admissible à la pension de vieillesse et au supplément de revenu garanti à l'âge de 55 ans, s'il ne travaille pas.

● (1410)

Il y a deux différences entre cette phrase et le bill à l'étude. La première, c'est que le conjoint commencerait à toucher l'allocation à compter de 55 ans au lieu de 60. La seconde, c'est que les progressistes conservateurs ont parlé uniquement des unions légitimes. Mais cette phrase et l'attitude qu'ils ont eue tout au long de cette discussion montrent qu'ils ne font aucun cas des vieux garçons et des vieilles filles, des veufs et des veuves.

Les conservateurs n'ont jamais soutenu qu'il fallait verser une pension aux personnes de moins de 65 ans. Ils ont seulement dit qu'il fallait en verser une au conjoint d'un pensionné, c'est-à-dire au conjoint de quelqu'un qui a déjà 65 ans ou plus. Je rappelle, tout comme je l'ai déjà fait à quelques occasions au cours de la présente session, que le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a favorablement accueilli la proposition du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et exhorté le ministre à adopter cette mesure au plus tôt, voire même à donner à son application un effet rétroactif. Il ne faudrait tout de même pas changer d'avis à tout bout de champ. Les progressistes conservateurs ont demandé en principe exactement ce que le ministre a présenté aujourd'hui. Pourquoï alors mon collègue, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) passe-t-il la moitié de son discours à condamner la mesure même que les conservateurs ont appuyée?

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Afin que personne ne croie que je n'ai pas eu la précaution d'examiner nos propres publications électorales pour voir si nous avions fait cette erreur—j'étais certain que nous ne l'avions pas faite, car j'ai d'ordinaire quelque chose à dire sur notre politique des pensions—voici ce que nous avons dit dans nos publications électorales de 1974:

Nous devons... accorder les pensions de sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada à tous ceux qui prennent volontairement leur retraite à partir de 60 ans.

Nous n'avons pas réservé les prestations aux seules personnes de moins de 65 ans qui satisfaisaient aux exigences d'un test d'admissibilité. Les conservateurs l'ont fait, les libéraux le font; alors, à quoi bon se chamailler à propos de cela? J'ai dit que je donnerais à mon honorable ami deux ou trois minutes. Je crois que nous ferions mieux de revenir au bill.